



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Novembre 2025

GÉNÉRATION 2030

Référent

Fiches pratiques

Table des matières

Préambule	2
Le cadre de la mission des référents	2
Comité de région académique sport–éducation	3
Commission de labellisation Génération 2030	4
Démarche de labellisation pour les écoles et établissements	5
Annexe 1 – accès à « démarches simplifiées » (instructeur)	7
Annexe 2 – créer un compte usager	9
Annexe 3 – exemple d'appel à manifestation d'intérêt territorial	10

Préambule

Ce document précise et décline les orientations inscrites dans la note de service n°MENE2533153N du 06-11-2025. Il vise à opérationnaliser les éléments qu'elle contient, en lien avec la [circulaire sur la place de l'activité sportive à l'école du 27 août 2025](#) et avec le cahier des charges du label génération 2030.

Le cadre de la mission des référents

La mission de référent Génération 2030 doit être intégrée dans la lettre de mission ou de la fiche de poste de l'agent ou faire l'objet d'une lettre de mission spécifique. Celle-ci doit être soumise pour validation et signature auprès de l'autorité hiérarchique. La note de service dresse une liste indicative mais non exhaustive des missions qui relèvent des référents Génération 2030. Ces propositions s'adaptent bien sûr aux périmètres de chacun.

Animation et coordination

- Engager, déployer et suivre la politique conduite par le comité de région académique sport-éducation, et plus particulièrement celle liée au label « Génération 2030 » sur l'ensemble du territoire en lien avec les autres référents ;
- Être le point de contact pour le pôle sport de la Dgesco, les services centraux et déconcentrés dont l'agent relève ;
- Faire le lien avec les établissements scolaires et d'enseignement supérieur et les partenaires (collectivités, mouvement sportif, associations) ;
- Coordonner les établissements labellisés et faciliter la mutualisation des projets.

Accompagnement et appui

- Conseiller et accompagner les établissements dans leurs démarches de candidature au label et dans la prise en compte de l'activité physique et sportive dans les projets d'établissement ;
- Aider les équipes éducatives à concevoir et mettre en œuvre des projets en lien avec les valeurs de l'olympisme et du paralympisme (inclusion, égalité filles-garçons, santé, citoyenneté, engagement) ;
- Identifier et valoriser les bonnes pratiques.

Développement de partenariats

- Favoriser les liens avec le mouvement sportif local (clubs, ligues, comités) et les collectivités territoriales ;
- Encourager l'organisation d'événements conjoints (Journées nationales du sport scolaire et de l'enseignement supérieur, Semaine olympique et

paralympique, journées olympique et paralympique, appels à manifestation d'intérêt, etc.).

- Contribuer à l'allocation de billets aux établissements labellisés pour permettre à leurs élèves et étudiants de participer à des événements sportifs.

Suivi et évaluation

- Assurer un suivi qualitatif et quantitatif des actions menées au travers de l'évolution du nombre de labellisés et des niveaux attribués ;
- Contribuer au bilan académique, de région académique et national du dispositif ;
- Relayer les actualités et orientations nationales auprès des acteurs de terrain.

Les référents sont invités à se déclarer individuellement auprès du pôle sport de la Dgesco via [ce formulaire¹](#).

Comité de région académique sport–éducation

Ce comité installé par la [circulaire sport-éducation du 23 juin 2021](#) et réaffirmé dans la [circulaire sur le sport à l'école du 27 août 2025](#) est l'instance privilégiée de concertation pour mobiliser les différents échelons du système éducatif et des partenaires en faveur de la structuration de la politique sportive éducative.

Celui-ci s'attache en particulier à identifier, au regard des axes de développement choisis, les modalités de déploiement et de mobilisation des leviers suivants :

- la formation des acteurs ;
- les projets sportifs territoriaux (PST), en mobilisant les crédits délégués par l'Agence nationale du sport (ANS) et gérés par les services déconcentrés de l'État (Drajes, DSDEN, SDJES) en faveur du développement des dispositifs, notamment Savoir nager et Savoir rouler à vélo ;
- la mise en place de projets éducatifs créés en synergie avec l'ensemble des acteurs autour du plan de développement du sport scolaire (Usep, UNSS, Ugsel), dans les cadres péri et extra scolaires tels que « vacances apprenantes » ou relevant de conventions locales ;
- la reconnaissance de la pratique et de l'engagement sportif dans le cadre des parcours éducatifs et dans les processus d'orientation ;
- la labellisation des écoles et établissements « Génération 2030 », et leur participation au programme.

Il se décline dans les territoires afin de rendre opérationnels les choix opérés.

¹ <https://grist.numerique.gouv.fr/o/docs/forms/gWpyyJxGx3kJjBy6ddcRzG/55>

Commission de labellisation Génération 2030

Afin de fluidifier le circuit des communications relatives à ce label, il convient que les DSI académiques créent une boîte mail générique sous le format : [generation2030@ac-\[académie\].fr](mailto:generation2030@ac-[académie].fr)

(pour l'AEFE : generation2030.aefe@diplomatie.gouv.fr). Son accès à tout ou partie des membres de la commission et les modalités de répartition du traitement des messages doit être collégialement convenu. Cette adresse sera utilisée par la boîte generation2030@education.gouv.fr pour communiquer les informations destinées à être transmises aux écoles et établissements labellisés. Elle est également indiquée sur Eduscol comme point de contact académique.

Si vous ne disposez pas d'un compte sur la plateforme démarches simplifiées, il est nécessaire de le créer (<https://www.demarches-simplifiees.fr/>) afin de pouvoir instruire les dossiers de demande de labellisation. Vous devez également demander l'accès en tant qu'instructeur du label G30 via le [formulaire de déclaration](#) de votre mission de référent. La personnalisation du tableau peut permettre à chaque référent d'instruire les dossiers dont il a la responsabilité.

Cette commission doit pouvoir adopter un fonctionnement et une organisation permettant de mener à bien les missions des référents aux différents échelons du territoire dans les périmètres qui les concernent. À toutes fins utiles, la foire aux questions vous guidera dans l'utilisation de l'outil (<https://www.demarches-simplifiees.fr/faq>, rubrique « instructeur »). Une démarche pas-à-pas synthétique est proposée en annexe 1.

Exemple de déclinaison des commissions territoriales

La commission de région académique :

- dresse un bilan des labellisations effectuées et/ou des événements organisés ;
- émet un avis pour les dossiers de niveau 3 ;
- valide les demandes de labellisation de niveaux 1 et 2 pour les établissements du supérieur
- comprend le(s) référent(s) académique(s), le ou les référent(s) ESRI et Drajes, les référents départementaux concernés par les demandes de niveau 3 des écoles.

La commission académique :

- valide les demandes de labellisation de niveau 1 et 2 des collèges et des lycées, y compris ceux relevant du ministère de l'Agriculture ;
- valide les demandes de labellisation des ESMS ;
- dresse la liste des événements sportifs qui peuvent faire l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt et en détermine les modalités ;

- comprend le référent académique, le référent ESRI, le référent DRAJES, le référent ESMS, le référent MAASA ;
- invite en tant que membres, le représentant du CROS, un représentant UNSS et un représentant UGSEL, un représentant FFSU, un représentant des collectivités territoriales (département et Région).

La commission départementale :

- valide les demandes de labellisation de niveau 1 et 2 des écoles ;
- participe à la gestion, le cas échéant, des AMI proposés sur son territoire ;
- comprend le référent départemental, et le référent SDJES ;
- invite en tant que membre, le représentant du CDOS, un représentant USEP et un représentant UGSEL, un représentant des collectivités territoriales.

La commission en école ou établissement :

- constitue le dossier de labellisation ;
- inscrit les objectifs et le programme dans le projet d'école ou d'établissement ;
- met en place une stratégie pédagogique d'école ou d'établissement en lien avec les projets construits, et en amont des événements dans lesquels les élèves seront engagés ;
- établit chaque année un bilan ;
- comprend le chef d'établissement, les professeurs d'EPS (dans le second degré) ;
- invite, en tant que membres, des représentants de parents d'élèves, de la collectivité (peut être une commission émanant du conseil d'école ou d'administration).

D'autres configurations sont bien sûr possibles.

Démarche de labellisation pour les écoles et établissements

La démarche de demande de labellisation est commune à tous les types d'écoles et d'établissement. Les instructeurs auront accès à tous les dossiers déposés dans leur académie afin d'apprécier le déploiement du label sur leur territoire. Le lien permettant aux écoles et établissements de déposer une demande de labellisation est le suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/labellisation-generation-2030>. Une fiche indiquant la procédure pour créer un compte utilisateur se situe en annexe 2.

Les écoles et établissements du 2nd degré et de l'enseignement supérieur sont inscrites dans un [répertoire dédié](#).

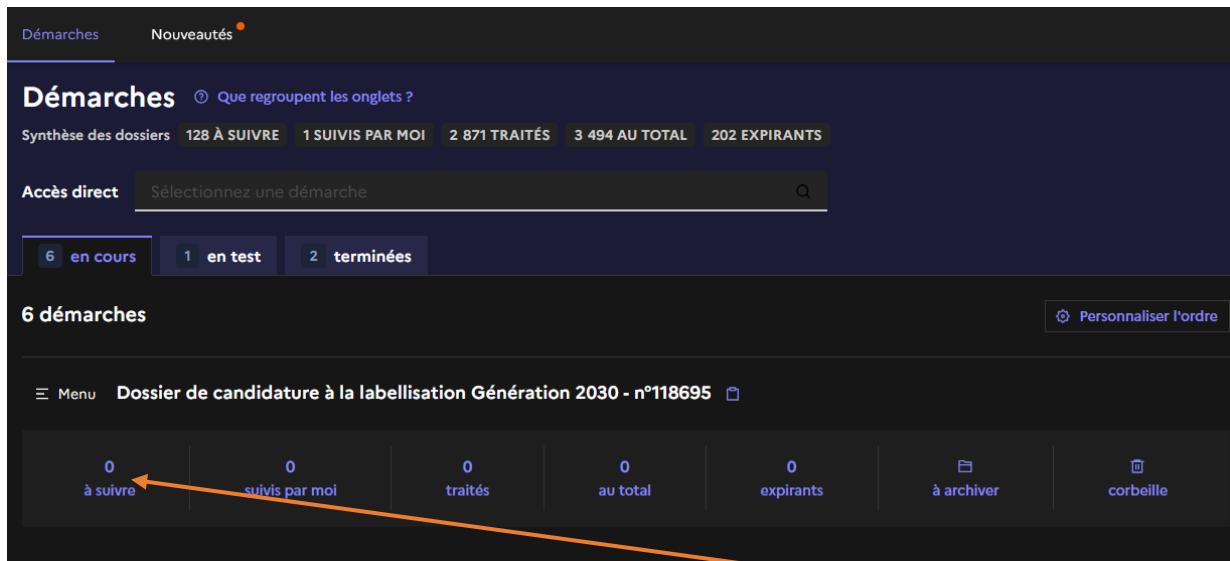
Les labellisés génération 2024 sont automatiquement labellisés génération 2030, sauf avis contraire de leur part à signifier sur la plateforme démarches simplifiées. La base de données génération 2030 sur data.education.gouv.fr sera mise à jour deux fois par an.

La labellisation génération 2030 est accordée jusqu'au 31/08/2030.

Annexe 1 – accès à « démarches simplifiées » (instructeur)

Se connecter : <https://www.demarches-simplifiees.fr/>

Accès à la page d'accueil



Démarches Nouveautés

Démarches Que regroupent les onglets ?

Synthèse des dossiers 128 À SUIVRE 1 SUIVIS PAR MOI 2 871 TRAITÉS 3 494 AU TOTAL 202 EXPIRANTS

Accès direct

6 en cours **1** en test **2** terminées

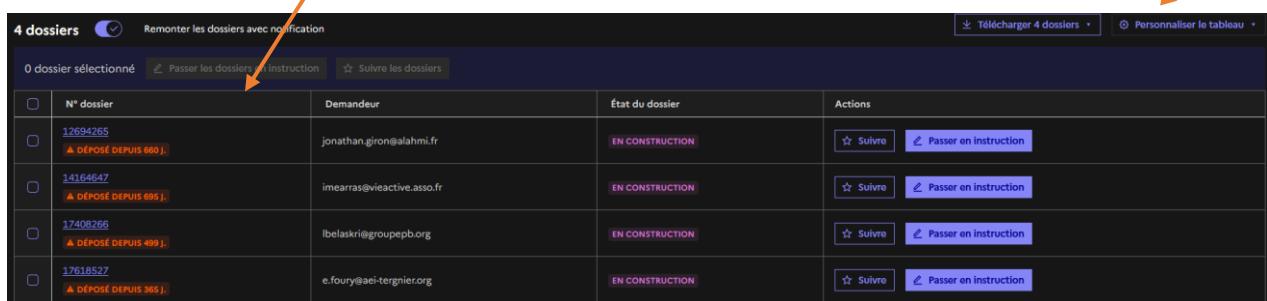
6 démarches Personnaliser l'ordre

☰ Menu Dossier de candidature à la labellisation Génération 2030 - n°118695

0 à suivre 0 suivis par moi 0 traités 0 au total 0 expirants à archiver corbeille

Les dossiers déposés sont accessibles en cliquant sur « à suivre »

Vous accédez ainsi à la liste des dossiers déposés. Vous pouvez opérer à un tri en cliquant sur « personnaliser le tableau » et en sélectionnant le filtre choisi (département, périmètre de scolarisation, etc.). Vous pouvez ensuite les consulter en cliquant sur leur numéro de dossier et les passer en instruction pour procéder à la validation.

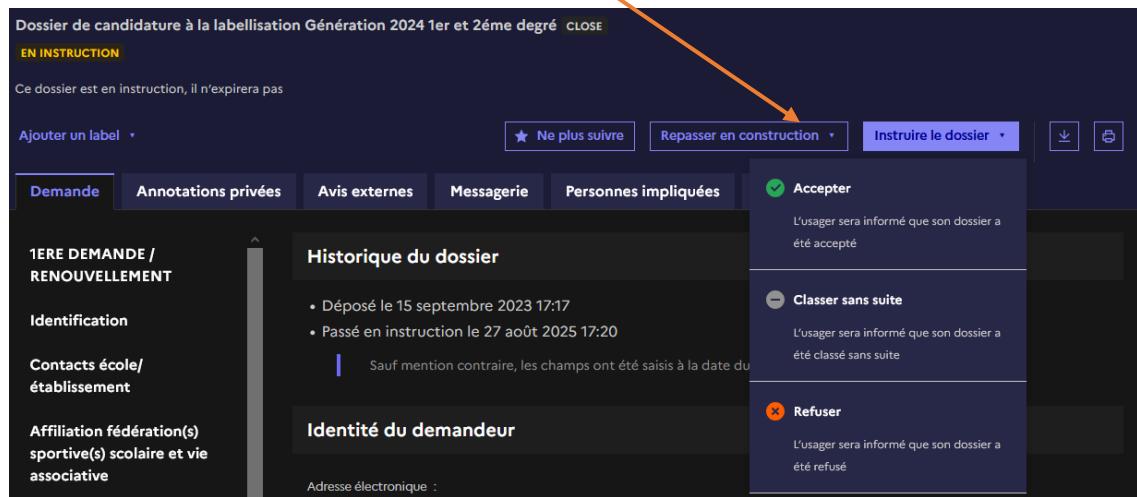


4 dossiers Remonter les dossiers avec notification

0 dossier sélectionné

<input type="checkbox"/>	N° dossier	Demandeur	État du dossier	Actions
<input type="checkbox"/>	12694265 ▲ DÉPOSÉ DEPUIS 660 J.	jonathan.giron@alahmi.fr	EN CONSTRUCTION	<input type="button" value="Suivre"/> <input type="button" value="Passer en instruction"/>
<input type="checkbox"/>	14164647 ▲ DÉPOSÉ DEPUIS 695 J.	imearras@reactive.asso.fr	EN CONSTRUCTION	<input type="button" value="Suivre"/> <input type="button" value="Passer en instruction"/>
<input type="checkbox"/>	17408266 ▲ DÉPOSÉ DEPUIS 499 J.	lbelaskri@groupepb.org	EN CONSTRUCTION	<input type="button" value="Suivre"/> <input type="button" value="Passer en instruction"/>
<input type="checkbox"/>	17618527 ▲ DÉPOSÉ DEPUIS 365 J.	e.foury@aei-tergnier.org	EN CONSTRUCTION	<input type="button" value="Suivre"/> <input type="button" value="Passer en instruction"/>

Après étude, il vous revient d'accepter, de classer sans suite ou de refuser la demande de labellisation. Vous avez la possibilité de dialoguer via l'application avec l'établissement (demandes d'éléments supplémentaires, informations)



Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 1er et 2ème degré [CLOSE](#)

EN INSTRUCTION

Ce dossier est en instruction, il n'expirera pas

Ajouter un label • [Ne plus suivre](#) [Repasser en construction](#) [Instruire le dossier](#) [S](#) [E](#)

Demande Annotations privées Avis externes Messagerie Personnes impliquées

1ERE DEMANDE / RENOUVELLEMENT

Identification

Contacts école/établissement

Affiliation fédération(s) sportive(s) scolaire et vie associative

Historique du dossier

- Déposé le 15 septembre 2023 17:17
- Passé en instruction le 27 août 2025 17:20

Sauf mention contraire, les champs ont été saisis à la date du dépôt

Identité du demandeur

Adresse électronique :

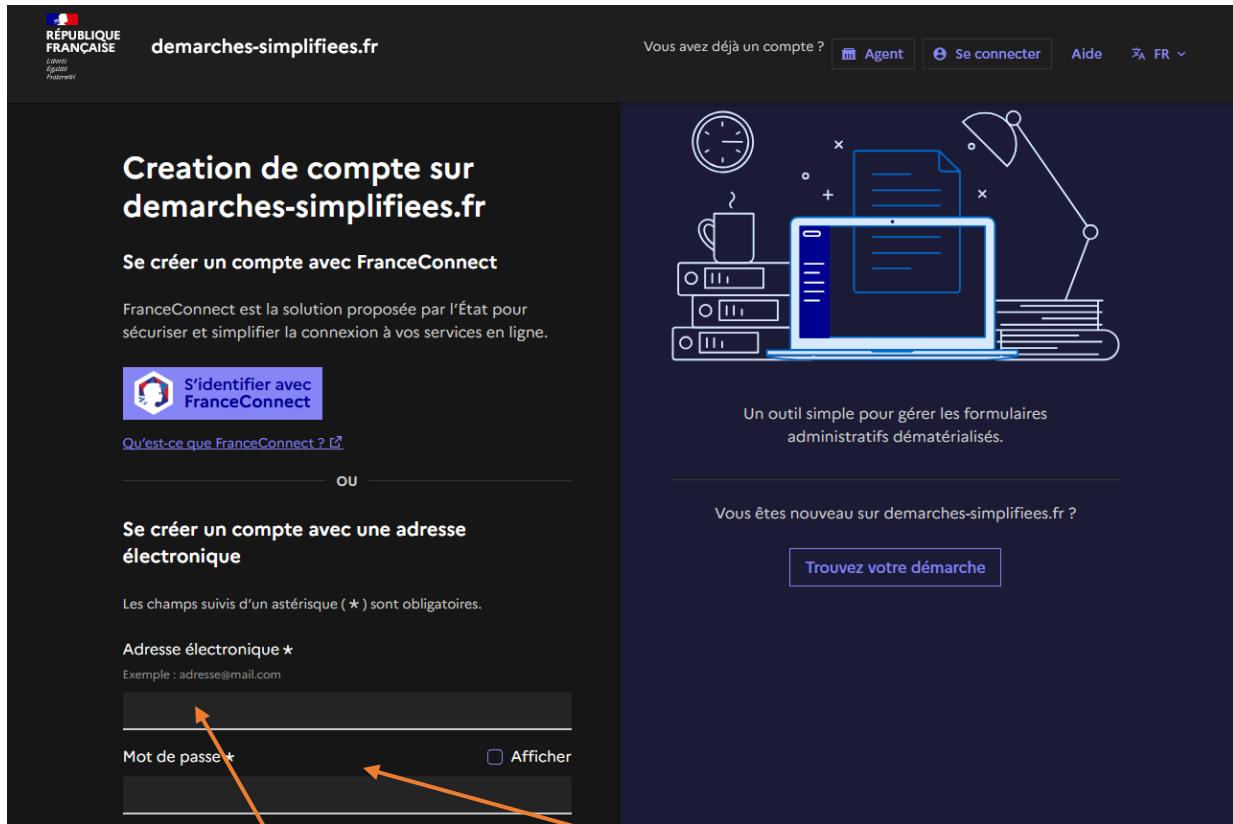
Accepter
L'usager sera informé que son dossier a été accepté

Classer sans suite
L'usager sera informé que son dossier a été classé sans suite

Refuser
L'usager sera informé que son dossier a été refusé

Annexe 2 – créer un compte usager

Se connecter sur https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_up



Creation de compte sur demarches-simplifiees.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ? [Détails](#)

OU

Se créer un compte avec une adresse électronique

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Adresse électronique *

Exemple : adresse@mail.com

Mot de passe *

Afficher

Vous êtes nouveau sur demarches-simplifiees.fr ?

[Trouvez votre démarche](#)

Saisir son adresse électronique et créer un mot de passe

Un e-mail est envoyé à l'adresse mail renseignée. Il contient un lien permettant de confirmer la création du compte. Attention, un délai de 48 heures est nécessaire pour la création du compte.

Pour se connecter ensuite : https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_in

Renseigner son adresse mail et le mot de passe choisi.

Choisir ensuite la démarche n°118 695

(<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-labellisation-generati-4>)

Annexe 3 – exemple d'appel à manifestation d'intérêt territorial

Événement (type, lieu, date) :

Partenaires impliqués

Fédération / Ligue / Comité : Précisez :

Mouvement sportif : CROS CDOS CPSF

Sport scolaire/uni. : UNSS USEP UGSEL FFSU Autre :

Collectivité : Précisez :

Critères d'éligibilité

Public (niveau de classe – âge) :

Type d'école ou d'établissement :

Labellisation Génération 2030 :

Dispositif ou type de formation : SSS Sport-études EPPCS UF2S
 Autre :

Projet particulier, actions à engager (description) :

Calendrier, modalités

Candidature (date, outil) :

Traitement des dossiers :